

Certification complémentaire

L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

Rapport de jury commun aux quatre langues

Allemand, anglais, espagnol, italien

Session 2018

Le jury tient à souligner le sérieux avec lequel la majorité des candidats s'est engagée dans la préparation aux épreuves de la certification complémentaire pour les LVE dans les disciplines non linguistiques, comme en témoigne la qualité de nombreuses prestations orales. 68% des candidats ont été reçus. Les ajournements sont liés soit à un niveau de maîtrise linguistique trop fragile, soit, plus rarement, à la prise en compte insuffisante de la dimension européenne de l'enseignement d'une DNL, ou encore à des projets pédagogiques peu développés. Le jury tient à encourager les candidats dans la poursuite de leur préparation à un examen exigeant et dans cette perspective, les invite à consulter les rapports de ces dernières années.

Il est à noter que les professeurs de collège sont un peu plus nombreux à se présenter. Si certains d'entre eux éprouvent encore quelques difficultés à se projeter dans une dimension interdisciplinaire et n'ont qu'une connaissance superficielle des enjeux de l'enseignement de la DNL, d'autres ont su au contraire s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire et sont parvenus à démontrer que les compétences pédagogiques ainsi développées pouvaient être transférées avec profit à l'enseignement de la DNL.

Parmi les candidats admis, plusieurs avaient bénéficié d'un stage de mobilité ERASMUS+ (projet MIRABEEL proposé par la DAREIC) à l'occasion duquel ils ont pu conforter et parfaire leur maîtrise de la langue étrangère. Ils ont pu également observer des pratiques pédagogiques différentes qui leur ont permis d'affiner leur perception des enjeux de la DNL tout en s'inscrivant davantage dans une démarche interculturelle.

Lieux et dates des épreuves, session 2018

Langues	Dates	Lieux
Allemand	1 ^{er} février matin 7 février matin 23 février	DSDEN Moselle, Metz LP René Cassin, Metz Lycée Jeanne d'Arc, Nancy
Anglais	15 et 16 février	Lycée Varoquaux, Tomblaine
Espagnol	7 février matin	CANOPE, Nancy
Italien	7 février 20 février après-midi	Rectorat Mably, Nancy

Le présent rapport concernant la certification complémentaire pour les LVE dans les disciplines non linguistiques a été élaboré à l'aide des contributions des membres du jury.

Il s'articule autour des points suivants : la présentation des statistiques et résultats liés à la session 2018 ; le rappel des modalités de l'examen et des critères d'évaluation ; les conseils des membres du jury pour une préparation à l'épreuve orale de la certification complémentaire.

1. Résultats et statistiques

1.1 Les candidats

DNL	Session 2017				Session 2018			
	Inscrits	Présents	Admis	Réussite (par rapport au nombre de présents)	Inscrits	Présents	Admis	Réussite (par rapport au nombre de présents)
Allemand	14	12	10	83,33%	14	12	8	66,67%
Anglais	40	40	28	70,00%	43	41	26	63,41%
Italien	6	6	6	100,00%	1	1	1	100,00%
Espagnol	5	5	5	100,00%	7	6	6	100,00%
TOTAL	65	63	49	77,78%	65	60	41	68,33%

1.2 Les disciplines non linguistiques (DNL)

Disciplines	Nombre de candidats reçus			
	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
Biotechnologie/biochimie				
Économie et gestion	1	2	2	
Éducation musicale				
Sciences industrielles de l'ingénieur				
Histoire-géographie	1	5	2	
Lettres histoire-géographie		2	1	
Mathématiques		4		
Mathématiques- Sciences physiques		1		
Philosophie		1		
Sciences physiques et chimiques	2	4	1	
SVT		1		1
Vente				
Services et commercialisation				
Technologie				
Productique				
EPS	2	1		
Génie énergétique	1	1		

Documentation		2		
SES				
Eco-gestion marketing		1		
Management des organisations				
Economie option commerce				
Hôtellerie		1		
Boulangerie	1			
Biotechnologies				

2. Les modalités de l'examen

2.1 Extrait du texte réglementaire

« Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par **un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum**, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres, dans une école supérieure du professorat et de l'éducation ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi **d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation. Le secteur disciplinaire concerné étant celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

2.2 En amont, le rapport

Rappelons que « en déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et [...] d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Les rapports remis par les professeurs ne font pas l'objet d'une évaluation. Ils permettent aux membres du jury de prendre connaissance du cursus et des motivations des candidats et servent de support à l'entretien. Ils peuvent être de nature très diverse, allant d'une simple lettre de motivation au développement *in extenso* d'un projet de séquence pédagogique. Ont été tout particulièrement appréciés les rapports exposant des projets pédagogiques, des comptes rendus d'observations de cours ou encore des projets de partenariat.

3. Les critères d'évaluation

L'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et compétences suivantes, déclinées dans la note de service du 19 octobre 2004 publiée au B.O. du 28 octobre 2004 :

« - **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires)

- **la maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :

- l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
- la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
- la maîtrise du langage de la classe ;

- **la maîtrise de la bi-culturalité** :

- savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
- connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;

- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée** en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;

- **la capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire. »

Les attendus concernent à la fois des connaissances réglementaires, des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires. Si ces différents éléments ne sont pas hiérarchisés, il apparaît que la **maîtrise de la langue constitue un critère d'évaluation déterminant**.

Un niveau B2 minimum en langues vivantes étrangères est attendu, correspondant au niveau de « l'utilisateur indépendant », défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en ces termes.

L'utilisateur :

- « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
- Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comport[e] de tension ni pour l'un ni pour l'autre.
- Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »

Si l'accent français reste perceptible, le candidat doit néanmoins être à même de mobiliser les caractéristiques phonologiques de la LVE qu'il souhaite employer pour enseigner sa discipline.

4. Se préparer aux épreuves de la certification complémentaire

Voici une liste de conseils utiles pour se préparer à l'épreuve orale de la certification complémentaire et effectuer une prestation réussie. Bien entendu, il appartient à chaque candidat d'organiser sa propre formation en fonction de ses besoins et de son contexte d'enseignement (section européenne de lycée, dispositif biculturel et enseignement en immersion en collège dont le candidat doit connaître le fonctionnement et les enjeux).

4.1 Développer ses compétences linguistiques

Observation de cours en ligne

En nombre variable selon les langues, les candidats trouveront en ligne, des clips d'enseignants qui pratiquent par exemple la classe inversée. Les consulter présente l'avantage de permettre *en contexte* d'étudier et d'améliorer la maîtrise de la langue nécessaire pour enseigner une discipline donnée.

Exposition à la langue et à la culture étrangère

Pour augmenter l'exposition à la langue qu'ils auront choisie et mieux connaître les cultures liées à cette langue, les candidats pourront (liste non exhaustive) :

- se proposer pour accompagner un voyage scolaire à l'étranger ;
- multiplier les contacts et les échanges avec des personnes parlant couramment la langue ;
- effectuer un séjour à l'étranger ;
- suivre l'actualité des pays appartenant à l'aire géographique où cette langue est parlée ;
- visionner des reportages, des séries, des films en langue étrangère. Le recours au sous-titrage est possible dans un premier temps, en français si nécessaire, puis le plus rapidement possible en langue étrangère ;
- s'entraîner régulièrement à parler avec puis à la place des acteurs ou des journalistes pour imiter la prosodie de la langue sur de courts passages.

4.2 Développer ses compétences didactiques et pédagogiques dans le contexte de l'enseignement d'une DNL

Prise de contact avec des professeurs enseignant la discipline du candidat en LVE

Dans la mesure du possible, il est vivement souhaitable de prendre contact avec un collègue ayant une expérience de l'enseignement en DNL afin d'échanger avec lui/elle (préparation à l'épreuve de la certification, observation de cours, planification de projets DNL dans l'une des classes du candidat...).

Observations de cours

Il est conseillé de procéder à divers types d'observations afin de mieux connaître le fonctionnement et les spécificités de l'enseignement d'une DNL. On pourra ainsi observer :

- un cours option européenne dans sa propre discipline ;
- un cours option européenne dans une autre discipline ;
- un cours de langue « ordinaire ».

Mise en place d'une situation DNL

Le jury apprécie tout particulièrement le fait que les candidats mettent en place une situation et qu'ils en fassent l'analyse le jour de l'examen, en proposant le cas échéant des ajustements, des remédiations ou des prolongements.

Pédagogie de projet

il est attendu des candidats qu'ils témoignent de leur réflexion sur les pratiques relevant de la pédagogie de projet et ses apports dans le cadre d'un enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique. Cela implique de mettre en place des activités pour une co-construction en interaction du sens des documents étudiés ou à produire, parfois entre la classe et le professeur, mais le plus souvent possible entre élèves.

Travail en équipe

L'aptitude à travailler en équipe avec des professeurs de la même discipline, de DNL ou encore de LVE, constitue une plus-value précieuse pour le bon fonctionnement d'un enseignement de DNL.

Conduite d'une réflexion

Il pourra être particulièrement utile de mener une réflexion autour des points listés ci-dessous :

- Que peut apporter aux élèves un cours d'une discipline dispensé en LVE ?
- Qu'est-ce que cet enseignement apporte à l'enseignant ?
- Dans quelle mesure les caractéristiques de l'enseignement en DNL peut-il enrichir les pratiques mobilisées en cours disciplinaire ?
- Qu'est-ce que cet enseignement peut apporter à l'établissement en termes de travail en équipe, d'ouverture et de dimension européenne ?
- Le cas échéant, quelles sont les possibilités d'échanges et de placements d'élèves à l'étranger ?

Quelques sites utiles

- Emilangues, le site d'accompagnement pour les sections européennes :
<http://www.emilangues.education.fr>
 - Etwinning, la plateforme gratuite et sécurisée qui permet aux enseignants d'entrer en contact, d'élaborer des projets collaboratifs et d'échanger des idées à travers l'Europe :
<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
 - Erasmus +, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport :
<https://www.erasmusplus.fr>
 - La liste des programmes de mobilité pour les élèves et les enseignants :
<http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html>
-

Annexe - Textes de référence concernant la certification complémentaire

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 09 mars 2004 et consolidé par l'arrêté du 27 septembre 2016.
- Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O. n°39 du 28 octobre 2004).
- Arrêté du 27 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003.
- Arrêté du 30 novembre 2009 (J.O. du 03 décembre 2009).
- Note de service n°2009-188 du 17 décembre 2009 (B.O. n°48 du 24 décembre 2009).